

RE BON

6 rue du Stade

25120 MAICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2025

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
6 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE-VALENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale
de l'association **RE BON**

6 rue du Stade
25120 MAICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association RE BON,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons l'audit des comptes annuels de l'association RE BON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et ayant conduit à un changement de méthodes comptables.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant la prise en compte des engagements de retraite ayant conduit à un changement de méthodes comptables.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des concours publics et des subventions pour le personnel en insertion ainsi que pour la mise en œuvre des projets d'investissements.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral, financier et d'activités et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels documents adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Ecole-Valentin, le 9 juin 2026



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY



Bilan ANC N° 2023-03

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 071	2 413	658	1 159
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	149 795	37 806	111 989	127 663
Installations techniques, matériel et outillage	42 068	37 262	4 806	6 998
Autres immobilisations corporelles	153 308	102 251	51 057	75 823
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	14 999		14 999	103
Prêts	3 000		3 000	3 000
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	366 241	179 732	186 509	214 746
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	47 934		47 934	88 585
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	163 041		163 041	85 411
Charges constatées d'avance	1 675		1 675	1 662
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	293 478		293 478	199 822
Total Actif circulant (III)	506 128		506 128	375 479
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	872 369	179 732	692 637	590 226



Bilan ANC N° 2023-03

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	298 881	187 021
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	298 881	187 021
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	129 103	113 490
Situation nette (sous-total)	427 985	300 512
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	123 247	154 629
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des fonds propres (I)	551 232	455 140
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		30 000
Provisions pour charges	2 307	
Total des provisions (III)	2 307	30 000
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	746	1 099
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 028	15 500
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	104 649	71 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 293	17 068
Produits constatés d'avance	1 384	
Total des dettes (IV)	139 098	105 085
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	692 637	590 226



CDR ANC N°2023-03

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	600	510
Ventes de biens et de services	257 584	302 953
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations services</i>	257 584	302 953
Produits de tiers financeurs	660 805	488 032
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	628 666	456 622
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	32 139	31 409
<i>Contributions financières</i>		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	30 000	12 326
Produits des cessions d'immobilisations	32	
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	657	449
Total des produits d'exploitation (I)	949 678	804 270
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	10 269	15 166
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	117 892	129 558
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 860	8 593
Salaires	524 098	426 076
Cotisations sociales	97 061	77 637
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 141	47 686
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	51 141	47 686
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant : dotations aux amort.</i>		
Dotations aux provisions	677	30 000
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	11 376	21
Total des charges d'exploitation (II)	824 374	734 737
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	125 304	69 533
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	4 382	3 354
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	4 382	3 354
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 382	3 354
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	129 686	72 887



CDR ANC N°2023-03

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		41 076
Total des charges exceptionnelles (VI)		473
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		40 603
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	583	
Total des produits (I + III + V)	954 060	848 700
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	824 957	735 210
EXCEDENT OU DEFICIT	129 103	113 490
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	120 299	120 168
TOTAL	120 299	120 168
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	120 299	120 168
TOTAL	120 299	120 168



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RE BON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 692 637 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 129 103 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mai 2026 par le Conseil d'Administration.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet la gestion de la recyclerie citoyenne à Maîche.

La raison d'être de l'association s'articule notamment autour de trois thématiques:

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté à travers les activités de collect, valorisation et vente.
- Valoriser, réemployer et vendre des objets destinés à être jeté.
- Sensibiliser la population aux démarches responsables de consommation, à la gestion, au tri et à la valorisation des déchets ainsi qu'à l'éducation à l'environnement.

Portage du poste administratif de l'atelier de réemploi du Bélieu par l'association Re Bon depuis le 6 janvier 2025.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC N° 2023-03 sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.



Règles et méthodes comptables

Ce changement de réglementation n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31/12/2025 et leur comparabilité avec ceux arrêtés au 31/12/2024.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1.) La structure a eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités; il a été estimé un volume de 8215 heures au cours de l'exercice, qui valorisé à un tarif horaire de 36.87 € pour les membres du CA et 12.88 € pour les bénévoles, représenterait un global de 120 299 €.

2.) Les frais de déplacements des bénévoles ont été valorisé à 16 179.69 €.

3.) Les stocks n'ont pas fait l'objet de valorisation, compte tenu du fait que la "collecte d'objets destinés à être jeté" est faite gratuitement. Les coûts de main d'oeuvre et de fournitures nécessaires à la remise en état de ces objets ne sont pas retenus pour la valorisation des stocks de produits finis, compte tenu du caractère non significatif de ces coûts.

4.) Changement de Méthode :

Les engagements de retraite sont provisionnés depuis cet exercice pour la première fois. Le montant de la provision pour retraite au 01/01/2025 est comptabilisée en réserves pour 1 630 € ; la variation de l'exercice 2025 par résultat pour 677 €.

5.) Provisions pour litige

La provision pour litige prud'homal constatée en 2024 pour 30 000 €, a été réglée en 2025 pour le montant transactionnel .



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 071			3 071
Immobilisations incorporelles	3 071			3 071
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	149 795			149 795
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 991	2 077		42 068
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	119 742			119 742
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 833	5 931	199	33 565
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	337 362	8 008	199	345 171
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés	103	14 896		14 999
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	3 103	14 896		17 999
ACTIF IMMOBILISE	343 536	22 904	199	366 241



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			8 008		
Immobilisations financières			14 896		
Augmentations de l'exercice			22 904		

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			1 912	501		2 413
Immobilisations incorporelles			1 912	501		2 413
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		22 132	15 675		37 806
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		32 993	4 269		37 262
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		54 905	23 631		78 536
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		16 848	7 066	199	23 715
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			126 877	50 640	199	177 319
Total			128 789	51 141	199	179 732



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Ventilation des dotations				
Immobilisations incorporelles		501		
Immobilisations corporelles		50 640		
Dotations de l'exercice		51 141		

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 215 650 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 000		3 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	47 934	47 934	
Autres	163 041	163 041	
Charges constatées d'avance	1 675	1 675	
Total	215 650	212 650	3 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	2 000
Etat - produits à recevoir	3 069
Intérêts courus à recevoir	779
Subventions à recevoir	159 739
Total	165 587



Notes sur le bilan

Des subventions à recevoir sont comptabilisées au 31/12/2025 :

- subventions d'investissement pour 6 896.44 €
- subventions d'exploitation pour 152 842.83 €.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	187 021	113 490	1 630	298 881
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	113 490	129 103	113 490	129 103
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	154 629		31 381	123 247
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	455 140	240 963	144 872	551 232



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Litiges	30 000		30 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	1 630	677			2 307
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Autres provisions					
Total	31 630	677	30 000		2 307
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		677	30 000		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 139 098 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	746	746		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 028	15 028		
Dettes fiscales et sociales	104 649	104 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 293	17 293		
Produits constatés d'avance	1 384	1 384		
Total	139 098	139 098		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 906
Dettes provis. pr congés à payer	18 006
Charges sociales s/congés à payer	6 081
Autres charges à payer	15 846
Total	49 838

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 675		
Total	1 675		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 384		
Total	1 384		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	2 862	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	1 980	
TOTAL	4 842	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		260 888	44 444		39 968	345 300
Subventions d'exploitation		67 742	33 941	1 188	135 703	238 574
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					44 792	44 792
						628 666



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 23 personnes dont 3 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	1	5	6	6
Ouvriers	8	8	16	16
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	9	14	23	23